

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 mars 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michel Croteau, maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Yvan Duval, conseiller  
M. Clément Gignac, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTES:**

Mme Vivian Viviers, directrice générale  
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 février 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Achat de meubles ;
  - b. Achat regroupé de plaques de gel neutralisantes pour les bacs ;
  - c. Puits pour le Club Nautique St-Louis ;
  - d. Nomination d'une personne désignée à l'application de la réglementation sur l'écoulement de l'eau ;
8. Adoption du projet de règlement no 2017-250 modifiant le règlement de zonage 2013-229 ;
9. Avis de motion du Règlement 2018-258 concernant la revégétalisation des rives ;
10. Avis de motion du Règlement 2018-259 concernant les Permis et certificats ;
11. Dossier Hôtel de Ville ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### 1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté le point suivant au point 12 :

- a) Règlement sur la gestion contractuelle pour l'octroi de contrats pouvant être conclus de gré à gré pour un montant maximum de 99 999,99 \$;

**CA-025-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec l'ajout proposé.**

**ADOPTÉ**

### 3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 février 2018.

**CA-026-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### 4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2018 ;
- Conciliation bancaire au 28 février 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2018.

**CA-027-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de février 2018 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### 5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2018.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**CA-028-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

### **6.- Rapport de l'inspectrice municipale**

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil qu'un permis de rénovation a été émis en février pour un montant de 6 500 \$. Le cumulatif d'émission des permis au 28 février 2018 est de 86 500 \$.

Elle dépose également un tableau des dérogations mineures 2017 ainsi que le procès-verbal de la réunion du CCU en date du 13 mars 2018.

**CA-029-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.**

**ADOPTÉ**

### **7.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue :

- Accusé réception du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant l'échange de terrains de la Baie-des-Maher;
- Lettre de la Mutuelle des Municipalités nous informant que nous bénéficions maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire des municipalités membres;
- Communiqué de presse de la Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury concernant le dépôt du jugement concernant le règlement de contrôle intérimaire (RCI);

#### a) Achat de meubles

M. Yvan Duval dénonce un conflit d'intérêts dans ce dossier et se retire de la séance.

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'elle s'est rendue avec le Maire et M. Jean-Sébastien Sheedy chez Groupe Duval qui avait plusieurs meubles et articles de bureau à vendre. Elle précise avoir sélectionné des bureaux, chaises et accessoires très propres pour meubler le futur Hôtel de Ville pour un montant total de 2 350 \$ + taxes. Il faudrait les récupérer avant le 31 mars prochain et ils pourraient être entreposés dans le garage de Mme Viviers en attendant la livraison de l'immeuble.

**CA-030-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'achat du mobilier tel que décrit à la liste soumise au montant de 2 350 \$ + taxes.**

**ADOPTÉ**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Monsieur Yvan Duval réintègre la séance du Conseil.

b) Achat regroupé de plaques de gel neutralisantes pour les bacs

M. Jacques Tessier explique que la Régie régionale nous offre un regroupement pour l'achat de plaques de gel neutralisantes pour le traitement des mauvaises odeurs provenant des bacs.

Il est suggéré d'informer les citoyens via notre journal que cette solution existe.

c) Puits pour le Club Nautique St-Louis.

Mme Viviers informe les membres qu'elle a reçu un rappel du ministère du Développement durable concernant la non-conformité du puits du Club Nautique qui demande une réponse avant le 31 mars 2018.

Il est convenu de procéder à l'obturation du puits qui alimente présentement le Club Nautique Saint-Louis et de brancher le Club Nautique au puits qui alimentait auparavant le chalet municipal conformément aux recommandations émises par M. Renald McCormack, géo., hydrogéologue après analyse dudit puits.

**CA-031-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil convient de procéder à l'obturation du puits qui alimente présentement le Club Nautique Saint-Louis et de donner mandat à une firme de brancher le Club Nautique au puits qui alimentait auparavant le chalet municipal.**

**ADOPTÉ**

d) Nomination d'une personne désignée à l'application de la réglementation sur l'écoulement de l'eau

Mme Viviers explique que le Conseil doit désigner une personne responsable pour l'application de la réglementation sur l'écoulement de l'eau sur notre territoire.

**CA-032-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil désigne Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale pour l'application de la réglementation sur l'écoulement de l'eau sur notre territoire et demande à la secrétaire-trésorière de transmettre une copie de la présente résolution à M. Antoine Bourke, Coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC de la Jacques-Cartier.**

**ADOPTÉ**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8.- Adoption du projet de Règlement no 2017-250 modifiant le Règlement de zonage no 2013-229**

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2017-250 modifiant le règlement de zonage no 2013-229 afin de créer la zone 106P à même une partie de la zone 101F et y prescrire les normes applicables.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2017-250 et renoncent à sa lecture.

**CA-033-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le règlement numéro 2017-250 tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

### **9. Avis de motion du Règlement 2018-258 concernant la revégétalisation des rives**

Mme Ouellet explique les différents changements à apporter au Règlement 2013-228 concernant la revégétalisation des rives.

**CA-034-2018 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Claude Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour abroger et remplacer le Règlement 2013-228 par le Règlement 2018-258 concernant la revégétalisation des rives.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**ADOPTÉ**

### **10.- Avis de motion, Règlement 2018-259 concernant les Permis et certificats.**

Mme Ouellet explique les différents changements à apporter au Règlement 2010-215 concernant les permis et certificats.

**CA-035-2018 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Claude Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter le Règlement 2018-259 concernant les Permis et certificats.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**ADOPTÉ**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### 11.- Dossier Hôtel de Ville

M. Claude Tessier mentionne qu'il a rencontré les architectes la semaine dernière et qu'ils travaillent énormément pour nous donner les estimés en début de semaine prochaine. Dès que nous aurons les estimés, nous pourrons avancer.

### 12.- Autres sujets

M. le Maire Michel Croteau aimerait que la directrice générale présente un dossier explicatif pour les membres du Conseil en vue d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle pour l'octroi de contrats pouvant être conclus de gré à gré pour un montant de 99 999,99 \$. Mme Viviers le préparera pour la prochaine rencontre.

### 13- Période de questions

Aucune question.

### 14- Levée de la séance

La séance est levée à 20h05.

**CA-036-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h0.**

**ADOPTÉ**

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**Michel Croteau**  
Maire